

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 26

Voix favorables : 26

Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15/11/2022

DELIBERATION n° CA 2022 - 132

Relative à la convention cadre de partenariat unissant l'université Toulouse Capitole et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) Agricampus Rodez La Roque

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

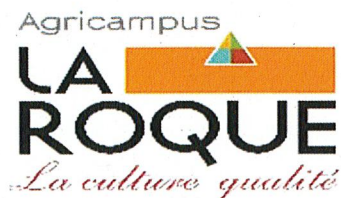
Le conseil d'administration, **après en avoir délibéré, décide :**

Article unique

La convention cadre de partenariat unissant l'université Toulouse Capitole et l'EPLEFPA Agricampus Rodez La Roque, proposée par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage et par l'UFRAC, annexée à la présente délibération, est adoptée.

Le président du conseil d'administration,


Hugues Kenfack



CONVENTION DE PARTENARIAT EPLEFPA AGRICAMPUS RODEZ LA ROQUE / UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Entre :

L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE (UT1C)

Sise :

2, Rue du Doyen Gabriel Marty

31042 TOULOUSE CEDEX 9

N° SIRET : 19311382600013

Représentée par son Président, M. le professeur Hugues KENFACK

Et par le Vice-Président délégué à la Formation professionnelle, au développement des compétences et aux partenariats

La faculté d'Administration et Communication (UFRAC) d'UT1 Capitole

Représentée par son doyen, M. Le Professeur Querol

Le service commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) d'UT1 Capitole

Représenté par sa directrice, Mme Catherine Cluzeaud-Delvit

Et

L'EPLEFPA Agricampus Rodez La Roque

Sis : Route d'Espalion – CS Onet le Château

12033 Rodez cedex 9

N° SIRET : 191209378000014

N°UAI : 01120937D

Représenté par son directeur, M. Thierry FORCE

Préambule

UT1 Capitole, sa faculté d'Administration et Communication, son FCV2A, et les EPL de l'agriculture sont engagés depuis plusieurs années, dans un partenariat structuré autour de licences professionnelles permettant de développer des savoirs et des compétences dans la gestion administrative et financière des entreprises agricoles. Les premières formations ont été montées en partenariat avec le EPLEFPA de Toulouse Auzerville ; à partir de la rentrée 2022, ce partenariat se diversifie et se développe aussi à l'échelle

Conseil d'administration du 15/11/2022

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

territoriale, avec l'EPLEFPA de Rodez la Roque, répondant en cela à plusieurs critères : l'importance du Pôle de compétitivité « AGRI SUD-OUEST INNOVATION », localisé à Toulouse, qui associe les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, dans les filières agricole, agroalimentaire, horticoles..., et la nécessité de renforcer la gestion juridique, administrative et comptable de ses acteurs ; la richesse d'un partenariat entre différents acteurs de terrain, juristes, gestionnaires, fiscalistes, financiers, agriculteurs, horticulteurs, paysagistes, éleveurs... ; l'expérience conjugée de l'enseignement supérieur et de l'enseignement agricole ; mais aussi la volonté de faire bénéficier le secteur de l'agriculture ainsi que les secteurs liés, constitués d'entreprises de toutes tailles et de toutes natures, des apports de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue et enfin, la volonté pour UT1 d'élargir son champs de compétences et de s'ouvrir à de nouveaux axes de professionnalisation.

Le présent partenariat s'intègre dans une volonté partagée de diversification des publics et d'échanges de pratiques au sein d'UT1 comme *de l'EPL partenaire*, d'une articulation plus forte encore entre diplômes nationaux, éventuellement titres professionnels RNCP et certifications professionnelles, ce dans l'objectif commun à la fois d'une optimisation du potentiel d'insertion des primo-diplômés et d'un renforcement des compétences pour une employabilité accrue des stagiaires de formation continue. Il s'inscrit pleinement dans le schéma de Formation Tout au long de la Vie voulu par la loi Pénicaud et mis-en-œuvre par France Compétences.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention est établie entre l'EPL Agricampus - Rodez La Roque, certifié Qualiopi, et l'Université Toulouse Capitole, certifiée HCERES, dans l'objectif de développer ensemble des formations en apprentissage ainsi que des actions de formation professionnelle continue dans les domaines précités.

Les deux établissements conviennent d'un commun accord de s'allier afin de développer et diversifier l'offre de formation professionnelle dans le domaine des métiers du secteur agricole, agro-alimentaire et associés, dans le souci, principalement :

- D'une articulation entre les différentes certifications inscrites au RNCP et d'une optimisation de leurs infrastructures et de leurs ressources
- De créer des parcours diplômants répondant à des besoins émergents
- De répondre à des appels d'offres conjoints.

Chaque nouvelle action de formation fera l'objet d'une annexe pédagogique et financière soumise aux différents conseils des structures partenaires.

Article 2 – Mise-en-œuvre de la convention

Le président de l'université désigne le service commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) comme service support de l'ensemble des programmes déclinés dans le cadre du présent partenariat.

Le FCV2A, assure en collaboration avec l'UFRAC et les différents services concernés de l'université, le montage pédagogique, administratif et financier des actions s'inscrivant dans le cadre de la présente convention ainsi que le suivi de leur déroulement et en dresse annuellement, en partenariat avec l'EPL Agricampus Rodez-la Roque, un bilan de réalisation à l'intention de l'ensemble des parties prenantes aux actions ainsi menées.

Article 3 – Organisation du partenariat - Comité de liaison

Un comité de liaison est créé pour la durée de la convention passée entre l'EPL Agricampus et UT1.

Conseil d'administration du 15/11/2022

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

Son objet est le suivi du déroulement du partenariat. Il s'assure de la conformité de son fonctionnement aux stipulations de la présente convention.

Il comprend à parts égales des représentants désignés par le Président de l'EPL et des représentants désignés par le Président de l'Université, choisis parmi le corps des enseignants-chercheurs et des chargés d'enseignement du ou des diplômes concernés. En sont membres de droit, le vice-président délégué à la formation professionnelle et au développement des compétences, le doyen de l'UFRAC ainsi que le ou les directeurs du (des) services chargé(s) du suivi et de la gestion du diplôme au sein de l'université et de l'EPL. Le comité de liaison est co-présidé par le Président de l'Université ou son représentant et le Directeur de l'EPL ou son représentant.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans renouvelables. Si l'une ou l'autre partie contractante souhaite mettre fin à la présente convention, elle doit en informer son co-contractant à minima 12 mois avant la date anniversaire de conclusion de la présente convention.

Toutefois, les parties s'engagent mutuellement à mener à terme toute formation entamée, ce dans le respect des engagements pris.

Article 5 - Contentieux

Les parties s'engagent à favoriser le traitement amiable de tout litige. Dans le cas d'un contentieux qui ne trouverait pas de résolution amiable, il sera porté devant le tribunal administratif de Toulouse.

Toulouse le 15 novembre 2022, signataires :

Le directeur de l'EPL Agricampus Rodez-La
Roque :

Thierry Force

Le président de l'Université Toulouse Capitole

Hugues Kenfack

Le doyen de la faculté d'Administration et
Communication

Francis Querol

Le vice-président délégué à la formation
professionnelle, au développement des
compétences et aux partenariats

Gérard Jazottes

La directrice du service commun de formation
continue, validation des acquis et apprentissage
d'UT1

Catherine Cluzeaud-Delvit